

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives à la gestion****Aperçu des partenariats, des contributions  
extrabudgétaires et du développement des capacités****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et des activités de coopération technique du secrétariat en 2018. Il met en lumière les mesures prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour renforcer ses relations avec ses partenaires et donateurs et reprend le récapitulatif des contributions extrabudgétaires fourni au secrétariat en 2018. Il expose dans le détail les activités de coopération technique menées par la Commission en 2018 en donnant des exemples de résultats obtenus en coopération avec certains des principaux partenaires du secrétariat. Il met en évidence la manière dont le secrétariat a tiré parti de ses partenariats pour exécuter son programme de travail et ses mandats, l'accent étant mis notamment sur les partenariats de la Commission avec d'autres entités des Nations Unies et sur le rôle qu'elle joue pour favoriser l'unité d'action des Nations Unies au niveau régional grâce à sa coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux.

La Commission est invitée à prendre note du présent document et à donner de nouvelles directives au secrétariat sur le développement, l'orientation et les priorités de ses partenariats, les contributions extrabudgétaires et les activités de coopération technique.

**I. Introduction**

1. Dans sa résolution 72/279 relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adoptée en mai 2018, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en œuvre, à titre initial, « les mesures proposées pour en optimiser le fonctionnement et renforcer la collaboration aux niveaux régional et sous-régional », tel que le prévoit le rapport du Secrétaire général de décembre 2017 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

---

\* ESCAP/75/L.1.

2. Cette phase initiale s'est appuyée sur la déclaration de collaboration entre les commissions régionales et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, signée en 2016. Plusieurs mesures ont été prises au cours de cette première phase afin de renforcer la collaboration établie entre les commissions régionales et le reste du système des Nations Unies pour le développement à l'échelle régionale, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies. Ces mesures contribueront à la deuxième phase, actuellement en cours, qui doit permettre de trouver des solutions adaptées à chaque région pour le réaménagement et la réorganisation à plus long terme des ressources régionales, solutions que le Groupe des activités opérationnelles de développement examinera lors de la session de 2019 du Conseil économique et social.

3. Une fois approuvées par les États Membres, les recommandations du Secrétaire général devraient permettre d'exécuter les mandats confiés avec efficacité et efficience au bénéfice des États membres, à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tant au niveau national que régional. Elles devraient également permettre de mieux intégrer les trois dimensions du développement durable et d'améliorer la visibilité des composantes régionales et sous-régionales du développement durable.

4. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui a adopté des mesures globales pour aligner ses activités, dans toutes leurs dimensions, sur le Programme 2030, notamment la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, est très bien placée pour tirer parti du processus de réforme afin d'aider davantage les pays de la région à réaliser le Programme 2030.

5. Les préparatifs ont été engagés en vue de la deuxième phase de mise en place du système de planification des ressources d'entreprise Umoja. La mise en œuvre de ce système dans les domaines de la planification stratégique et de la gestion de portefeuilles et de projets devrait permettre d'améliorer le suivi de l'exécution et de l'utilisation du budget des programmes financés par des ressources ordinaires ou extrabudgétaires.

## **II. Évolution des partenariats en 2018**

### **A. Introduction**

6. Les partenariats sont au cœur du Programme 2030. En adoptant ce dernier, les États Membres ont reconnu qu'il ne pourrait être réalisé sans rassembler les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et d'autres acteurs, ni sans mobiliser toutes les ressources disponibles. Dans ce contexte, la CESAP a continué d'élargir ses partenariats avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les pouvoirs publics à tous les niveaux, les organismes du système des Nations Unies pour le développement, les banques de développement, la société civile, les communautés et le secteur privé. La CESAP a, par exemple, établi des partenariats avec :

a) différents types de partenaires de développement, notamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui fournissent des contributions financières et en nature à la CESAP, à l'appui de la coopération technique ;

b) les organismes du système des Nations Unies pour le développement, notamment pour favoriser la cohérence à l'échelle du système à l'aide du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique ;

c) des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Banque asiatique de développement (BAsD), la Commission économique eurasienne, l'Organisation de coopération économique et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ;

d) la société civile, y compris par l'intermédiaire du Forum Asie-Pacifique de la société civile pour le développement durable ;

e) le secteur privé, au moyen de mécanismes comme le Réseau des entreprises durables de la CESAP et ses groupes de travail.

## **B. Permettre aux Nations Unies de travailler à l'échelon régional selon le principe « Unis dans l'action »**

7. La CESAP organise les réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et en assure le secrétariat. Ce mécanisme se compose de 34 entités des Nations Unies et entités apparentées, dont la BAsD et la Banque mondiale. Il a pour rôle de renforcer la cohérence des politiques et des programmes mis en œuvre par l'ONU au niveau régional, et de favoriser et de consolider la collaboration interorganisations, comme le prévoit la résolution 1998/46 du Conseil économique et social. Il s'intéresse principalement aux questions et domaines d'intérêt commun, par l'intermédiaire de sept groupes de travail thématiques qui correspondent aux groupes d'objectifs de développement durable pertinents.

8. En mai 2018, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique a tenu une session conjointe avec l'équipe régionale Asie-Pacifique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, laquelle a notamment permis d'examiner les questions suivantes : la coopération et l'orientation stratégique futures des deux plateformes de coordination régionale ainsi que les liens entre activités régionales et opérationnelles ; le renforcement de la coordination s'agissant des publications régionales et la coopération concernant la Semaine des objectifs de développement durable organisée par la CESAP. La Commission a également participé à la réunion de l'équipe régionale Asie-Pacifique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, où des informations actualisées ont été communiquées concernant la proposition de l'équipe de pays des Nations Unies visant à établir des « plateformes pilotes permettant de trouver des solutions intégrées pour atteindre les objectifs de développement durable » au niveau national.

9. Parmi les résultats concrets obtenus par les groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique en 2018, certains des plus remarquables figurent ci-après :

a) Le Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a établi un rapport qui contient un examen régional des données relatives à l'égalité femmes-hommes et une analyse de la situation des filles en Asie et dans le Pacifique, et a organisé une série d'ateliers de formation sur les statistiques ventilées par sexe ;

b) Le Groupe de travail thématique sur le développement inclusif et l'élimination de la pauvreté a élaboré un document de réflexion intitulé « Les innovations de la quatrième révolution industrielle : possibilités et défis liés au développement inclusif et à l'élimination de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique », lequel a été diffusé lors de plusieurs ateliers nationaux et régionaux ;

c) Le Groupe de travail thématique sur la croissance économe en ressources a établi des fiches synoptiques pour les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6, 7, 11, 12 et 15, et a organisé des tables rondes pour débattre des principales priorités à définir pour accomplir de nouveaux progrès dans la réalisation de ces objectifs. Ces tables rondes se sont tenues dans le cadre du cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, en mars 2018 ;

d) Le Groupe de travail thématique sur les sociétés durables a organisé des exercices de cartographie sur les activités régionales ou multipays relatives à la jeunesse, au vieillissement de la population, aux migrations internationales et à l'urbanisation. Les membres du Groupe ont également contribué à l'organisation d'une conférence régionale sur le vieillissement de la population organisée par HelpAge International en octobre 2018.

10. La Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU (2016-2020) est un exemple de la manière dont la CESAP et les autres entités des Nations Unies, par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, parlent d'une seule voix en faisant preuve de cohérence dans leur action au niveau régional, et coordonnent l'appui apporté aux États membres de l'ASEAN en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

11. En 2018, la CESAP a continué de s'investir dans l'exécution efficace et concertée du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU (2016-2020) au titre de la coopération économique, socioculturelle et intersectorielle. La contribution de la Commission a consisté à coordonner l'élaboration de la matrice d'exécution du Plan de mise en œuvre et l'établissement d'un rapport conjoint sur le partenariat global, lesquels ont été présentés à la réunion entre les secrétariats de l'ASEAN et de l'ONU et à la réunion des hauts responsables de l'ASEAN.

12. D'importants progrès ont été accomplis : 88 % des grandes orientations prévues par le Plan de mise en œuvre ont été suivies. Parmi les principales réalisations pour 2018, on peut notamment citer :

a) l'approbation du rapport intitulé « *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action* » par les dirigeants de l'ASEAN ;

b) l'engagement pris par le Gouvernement thaïlandais d'établir le centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable, conformément aux recommandations formulées dans le rapport ;

c) la collaboration établie entre la CESAP et le Centre pour l'énergie de l'ASEAN pour promouvoir la connectivité et l'accessibilité énergétiques dans la sous-région, notamment l'élaboration d'une feuille de route relative aux politiques de transition énergétique pour chaque pays de l'ASEAN.

13. La CESAP a également contribué à l'élaboration des bilans communs de pays et aux démarches relevant du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a agi conjointement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable par l'intermédiaire de son groupe d'entraide, ainsi qu'en apportant ses contributions directement auprès des équipes de pays des Nations Unies.

### C. Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

14. Consciente que les partenariats peuvent accroître le retentissement et l'efficacité de son action dans la région, la Commission a continué d'axer ses activités sur les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales au cours de l'année écoulée. Dans ce contexte, la CESAP a collaboré avec divers partenaires régionaux et sous-régionaux, notamment dans le cadre d'accords de coopération officiels. Ces partenaires sont notamment : l'ASEAN ; l'Association sud-asiatique de coopération régionale ; la Banque eurasiatique de développement ; la Banque islamique de développement ; la BAsD ; la Commission économique eurasiatique ; la Communauté du Pacifique ; le Conseil de l'énergie électrique de la Communauté d'États indépendants ; l'Initiative du Grand-Tumen ; l'Organisation de coopération économique ; l'Organisation de Shanghai pour la coopération ; l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires ; l'Organisation pour la coopération des chemins de fer ; le secrétariat du Comité d'intégration de la Communauté économique eurasiatique (conformément à un dispositif trilatéral qui comprend aussi la Commission économique pour l'Europe) et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

15. La CESAP et la BAsD ont continué de collaborer à l'organisation des manifestations, à l'exécution des projets et à l'élaboration des produits axés sur le savoir communs dans les domaines prioritaires convenus dans le cadre du mémorandum d'accord. En 2018, elles ont organisé conjointement plusieurs concertations, y compris des manifestations parallèles dans le cadre du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, ainsi que des manifestations sur le commerce électronique, la facilitation des échanges et du transport, les statistiques économiques, les changements climatiques, l'accès à l'énergie et le financement. Elles ont également établi ensemble un rapport thématique sur l'avènement de sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, un rapport sur les progrès accomplis par la région Asie-Pacifique en matière d'énergie durable, un rapport sur l'acceptation de la révolution du commerce électronique en Asie et dans le Pacifique, ainsi que le document intitulé *Asian Water Development Outlook*. Elles ont également continué à collaborer à la réalisation d'une enquête régionale sur la compilation des données relatives aux objectifs de développement durable afin de dresser un bilan des pratiques des États membres dans le domaine de la ventilation des données.

16. La CESAP et l'ASEAN ont poursuivi leur collaboration en vue de l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU (2016-2020). Afin de définir les domaines et les modalités de coopération, la CESAP a dirigé l'élaboration d'une publication intitulée *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action*. Ce rapport est le premier résultat d'une initiative engagée pour aider les États membres de l'ASEAN à mettre en application de manière intégrée les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030. Il présente un cadre

permettant de recenser les éléments complémentaires de ces deux programmes et propose un certain nombre d'initiatives phares visant à aider les pays de l'ASEAN à traduire simultanément les aspirations politiques des Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et du Programme 2030 en mesures concrètes. Ce rapport a contribué au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable.

17. La CESAP, la Banque islamique de développement et l'Organisation de coopération économique ont conclu un partenariat en vue de mener une étude sur l'exploitation commerciale du couloir ferroviaire régional entre les pays membres communs à la Banque islamique de développement et à la Communauté économique eurasiennne. Cette collaboration débouchera sur un plan d'action et sur un projet d'accord intergouvernemental entre le Kazakhstan, la République islamique d'Iran et le Turkménistan.

18. Le secrétariat et le Forum des îles du Pacifique ont joué un rôle central de coordination et de coopération dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Feuille de route du Pacifique pour le développement durable, ainsi que de l'établissement d'une approche sous-régionale à l'appui du Programme 2030. La Feuille de route permet de contribuer à la mise en place de mécanismes de coordination régionaux et nationaux ; d'intégrer les objectifs de développement durable dans la planification, la budgétisation, le suivi et l'établissement de rapports au niveau national et de recenser les indicateurs régionaux relatifs aux objectifs de développement durable qui correspondent aux priorités régionales du Pacifique afin d'assurer un suivi conjoint des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique. Une assistance technique a été fournie, les priorités sous-régionales ont été cartographiées, des notes d'orientation et documentations ont été élaborées et le service des réunions et ateliers sous-régionaux a été assuré. Cela a permis un alignement efficace des politiques régionales et un allègement de la charge que constitue l'établissement des rapports pour les petits États insulaires en développement du Pacifique.

19. La CESAP, avec le soutien de la Commission économique pour l'Europe, a ouvert la voie à une réappropriation du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale par ses pays participants, à savoir les cinq pays de l'Asie centrale que sont le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, ainsi que l'Afghanistan et l'Azerbaïdjan. Après avoir réuni des experts nationaux pour examiner les recommandations concrètes issues de l'évaluation réalisée, le secrétariat de la CESAP a recensé les moyens d'améliorer l'utilité, l'efficacité et la viabilité du Programme spécial et les a soumis à l'examen de ses pays participants, ce qui leur a redonné le sentiment d'être parties prenantes au Programme spécial.

#### **D. Partenariats pour l'exécution du programme de travail**

20. La poursuite du développement d'un éventail de partenariats large et diversifié, faisant intervenir un financement et d'autres formes de coopération, est une base essentielle sur laquelle s'appuie la Commission pour exécuter son programme de travail avec efficacité et efficacité.

21. En 2018, le secrétariat a mis en place un certain nombre de mesures et d'activités en vue du resserrement des relations et de la coopération avec les partenaires de développement et les donateurs.

22. Ces mesures et activités sont notamment les suivantes :

a) Établissement d'un partenariat avec le Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs administré conjointement par la CESAP et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), afin de favoriser la coopération interrégionale entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine ;

b) Consultation annuelle avec la République de Corée, tenue en février 2018 à Séoul, ayant permis de faire le point sur les résultats des projets financés par le Fonds de coopération Corée-CESAP et autres partenaires de la République de Corée, et d'arrêter les priorités futures de ce partenariat ;

c) Consultation avec la Chine afin de passer en revue les résultats du Programme de coopération Chine-CESAP et d'en arrêter les priorités futures ;

d) Contacts et entretiens réguliers, tant formels qu'informels, avec d'autres donateurs existants et potentiels, notamment l'Allemagne, le Canada, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, le Kazakhstan, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Thaïlande et l'Union européenne ;

e) Participation à des plateformes de coopération Sud-Sud, y compris à l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud tenue au Siège de l'ONU en novembre 2018 et à la réunion du mécanisme de coordination interinstitutions pour la coopération Sud-Sud, convoquée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ;

f) Formation à la gestion axée sur les résultats à l'intention des directeurs de projets de la CESAP, laquelle a permis d'améliorer la qualité des projets et des produits et de tenir à jour les profils des donateurs de la CESAP.

23. Le secteur privé et les organisations de la société civile prennent de l'importance dans les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées par le secrétariat. En 2018, le secrétariat a poursuivi sa recherche de nouvelles possibilités de partenariat avec diverses entreprises aux niveaux mondial et régional, notamment en signant un mémorandum d'accord avec Google sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le bien social dans la région. La CESAP a également participé à la réunion annuelle des agents de liaison des Nations Unies avec le secteur privé, qui s'est tenue à New York en juillet 2018.

## **E. Coopération Sud-Sud**

24. La coopération Sud-Sud et triangulaire est l'un des principaux moteurs de la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique, et est devenue l'un des moyens essentiels de réaliser le Programme 2030.

25. La CESAP, en partenariat avec le Gouvernement thaïlandais et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, a organisé la Consultation régionale sur la coopération Sud-Sud en Asie et dans le Pacifique : Vers le quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, qui s'est tenue à Bangkok du 27 au 29 juin 2018. Cette consultation a permis d'examiner plusieurs questions relatives à la coopération Sud-Sud, notamment les tendances, problèmes et possibilités liés à la réalisation du Programme 2030 dans la région. Elle a également permis aux pays qui offrent des activités de coopération Sud-Sud et triangulaire et à ceux qui en bénéficient, d'échanger leurs données d'expérience et de faire part des mécanismes institutionnels établis, des politiques menées et des

enseignements tirés, ainsi que des moyens de tirer parti des partenariats multipartites. Les résultats de cette réunion, qui figurent dans le résumé du Président, ont servi de contribution au document final adopté lors de la Conférence du quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires.

26. Parallèlement à la Consultation régionale, la CESAP, le Gouvernement thaïlandais et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont également organisé le premier Forum des directeurs généraux de l'Asie-Pacifique pour la coopération Sud-Sud et triangulaire. Ce dernier permet aux responsables des organismes chargés de la coopération pour le développement et de la coopération Sud-Sud des pays en développement membres de la CESAP de mettre en commun leurs connaissances, leurs données d'expérience, les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud. Il aidera également à coordonner l'échange d'informations entre les pays qui offrent des activités de coopération Sud-Sud et triangulaire et ceux qui en bénéficient afin de trouver des solutions qui répondent à la demande en matière de coopération Sud-Sud. La deuxième session du Forum a été organisée conjointement par la CESAP, le Gouvernement indonésien et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en marge de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud qui s'est tenue au Siège de l'ONU en 2018.

27. Les activités de coopération Sud-Sud menées par la CESAP ont été présentées dans le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/73/321) et dans la publication du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud intitulée *Good Practices in South-South and Triangular Cooperation for Sustainable Development: Volume 2*.

### III. Contributions extrabudgétaires en 2018

28. La CESAP reçoit des contributions extrabudgétaires pour son Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et son Fonds général d'affectation spéciale. En 2018, le montant total des contributions extrabudgétaires s'est élevé à 19,7 millions de dollars (tableau 1).

Tableau 1

#### Récapitulatif des contributions extrabudgétaires en 2018, par composante

<i>Composante</i>	<i>Contributions (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</b>	<b>18 457 398</b>	<b>93,5</b>
<b>Fonds général d'affectation spéciale</b>		
Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est : République de Corée	1 141 000	5,8
Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale : Kazakhstan	150 000	0,8
<b>Total partiel, Fonds général d'affectation spéciale<sup>a</sup></b>	<b>1 291 000</b>	<b>6,5</b>
<b>Total</b>	<b>19 748 398</b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> La contribution du Gouvernement indien au Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest pour l'année 2018 a été reçue en janvier 2019 et figurera dans le rapport portant sur l'année 2019.



29. Il convient de noter que la contribution de la République de Corée au Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est couvre les coûts institutionnels du Bureau et concourt également à la mise en œuvre de son programme de travail. Les contributions respectives du Kazakhstan et de l'Inde au Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et au Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest couvrent les coûts institutionnels de ces Bureaux.

#### **IV. Exécution du programme de coopération technique de la Commission en 2018**

##### **A. Contributions au programme de coopération technique de la Commission**

30. En 2018, le programme de coopération technique du secrétariat est resté centré sur le développement des capacités, dont les aspects ci-après : a) la promotion des politiques et le dialogue au sujet des questions essentielles et émergentes, y compris le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030 ; b) la constitution de réseaux régionaux de connaissance conçus pour permettre aux membres et membres associés de la CESAP de mettre en commun leurs données d'expérience et informations sur les pratiques efficaces et novatrices, et d'échanger leurs points de vue à ce sujet et c) les services de formation, les services consultatifs et les autres formes d'assistance technique destinées à renforcer la capacité des membres et membres associés de la CESAP de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes efficaces dans un ensemble de domaines de développement essentiels relatifs au Programme 2030.

31. Les activités de coopération technique menées par la CESAP en 2018 ont été financées à la fois par le budget ordinaire de l'ONU et par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire comprenait : a) le programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23) et b) le Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35). Les ressources extrabudgétaires comprenaient les contributions fournies à titre volontaire par les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et d'autres organisations. Il s'agit de contributions soit en espèces (fonds d'affectation spéciale), soit en nature.

32. En 2018, le total des contributions en espèces reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique, provenant du système des Nations Unies ou de sources extérieures, s'est élevé à 27,4 millions de dollars. Les contributions volontaires bilatérales en espèces versées par les États membres et non membres de la CESAP sont toujours la principale source de financement extrabudgétaire. Le tableau 2 contient un récapitulatif des contributions financières par source, en dollars des États-Unis et en pourcentage.

33. Représentant 63,6 % des contributions financières totales pour la coopération technique en 2018, les contributions bilatérales des pays donateurs se sont élevées à 17,5 millions de dollars. L'annexe I au présent document contient des informations plus détaillées sur les ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale) reçues de sources bilatérales. Les contributions bilatérales totales les plus élevées ont été versées par la République de Corée, le Japon, la Chine, le Canada, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède et l'Inde. La contribution du système des Nations Unies s'est élevée à 8,6 millions de dollars, soit 31,2 % du total des fonds perçus en 2018 au titre de la coopération technique (voir tableau 2).

Tableau 2  
**Récapitulatif des contributions financières au titre de la coopération technique en 2018, par source de financement**

<i>Source</i>	<i>Contributions (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>a) Pays donateurs (voir annexe I)</b>	<b>17 463 842</b>	<b>63,6</b>
<b>b) Système des Nations Unies (voir annexe II)</b>		
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 279 900	12,0
2. Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35)	4 417 263	16,1
3. Programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies	874 319	3,2
<b>Total partiel b)</b>	<b>8 571 481</b>	<b>31,2</b>
<b>c) Autres organisations (voir annexe II)</b>	<b>1 410 237</b>	<b>5,1</b>
<b>Total</b>	<b>27 445 560</b>	<b>100,0</b>
Budget ordinaire (b) 1 + b) 2)	7 697 163	28,0
Contributions extrabudgétaires (a) + b) 3 + c))	19 748 398	72,0

34. Les contributions des organisations intergouvernementales, du secteur privé et des autres organisations ont représenté environ 1,4 million de dollars sur l'ensemble des fonds perçus en 2018. Certains des plus gros donateurs dans cette catégorie ont été le Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, l'organisation Korea Disabled People's Development Institute, la BASD et l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (Vital Strategies). L'annexe II au présent document contient des informations plus détaillées sur les contributions versées par les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé et les autres organisations au titre de la coopération technique.

35. Les activités de coopération technique menées par la Commission en 2018 ont aussi été facilitées par des contributions en nature, telles que des services d'experts et la mise à disposition d'installations et d'équipements. Dans la première catégorie, 67,5 mois de services d'experts dans diverses disciplines ont été offerts par les États membres de la CESAP à titre de prêts non remboursables (voir annexe III).

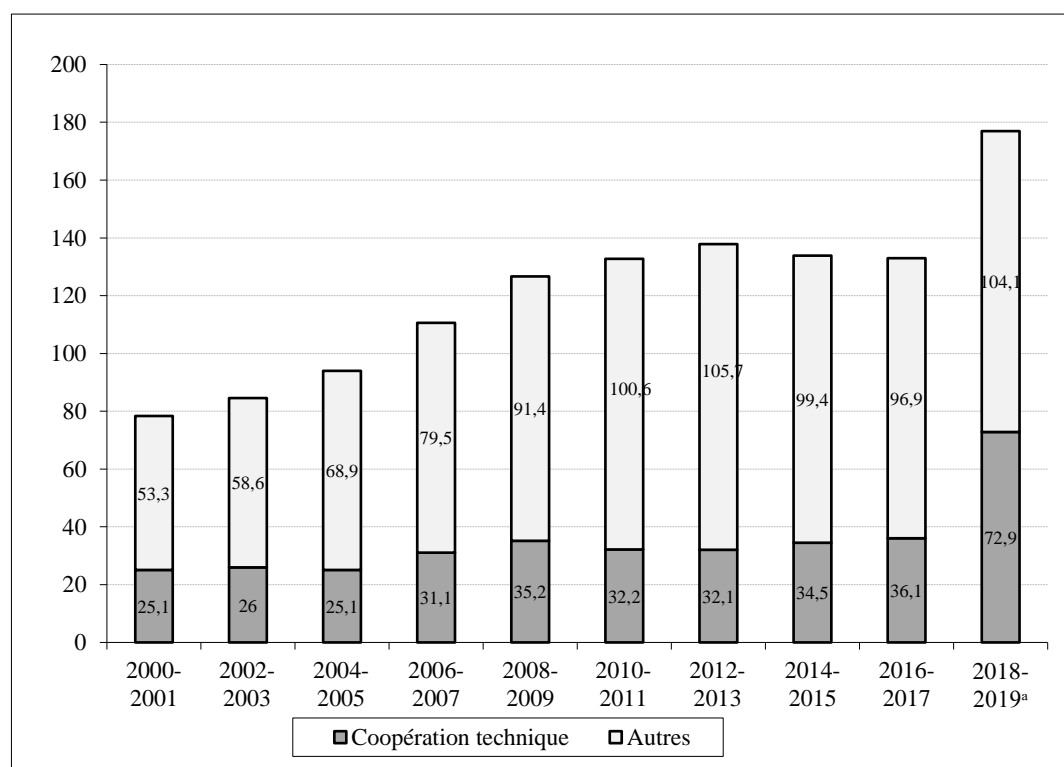
36. Le volume des activités de coopération technique organisées par le secrétariat en 2018 représente une valeur financière totale d'environ 18,7 millions de dollars.

37. Le tableau 3 présente la répartition des ressources extrabudgétaires entre les neuf sous-programmes de la Commission en 2018, tandis que la figure illustre l'évolution des dépenses de la CESAP sur la période 2000-2018.

Tableau 3  
**Répartition des contributions extrabudgétaires entre les sous-programmes de la Commission en 2018**  
 (En pourcentage)

<i>Sous-programme</i>	<i>Part</i>
Sous-programme 1 : Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement	3,4
Sous-programme 2 : Commerce, investissement et innovation	25,9
Sous-programme 3 : Transports	3,3
Sous-programme 4 : Environnement et développement	4,0
Sous-programme 5 : Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe	22,9
Sous-programme 6 : Développement social	6,8
Sous-programme 7 : Statistiques	20,1
Sous-programme 8 : Activités sous-régionales pour le développement	10,5
Sous-programme 9 : Énergie	3,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

**Évolution des dépenses de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique entre 2000 et 2018**  
 (En millions de dollars des États-Unis)



<sup>a</sup> Estimation des dépenses.

## B. Principales activités de coopération technique en 2018

38. Dans le cadre du nouveau partenariat établi avec le Canada, la CESAP a lancé un projet global pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin. En 2018, ce projet a essentiellement consisté à poser les fondements des activités à venir en réalisant plusieurs missions de définition et en nouant des partenariats avec le Fonds d'équipement des Nations Unies dans le domaine de l'inclusion financière et des financements innovants en faveur de l'autonomisation économique des femmes.

39. En partenariat avec la Chine, la CESAP a mené des projets dans les domaines de la connectivité et de l'intégration régionales à l'appui du Programme 2030, notamment sur les questions suivantes : croissance et transformation structurelles ; partenariats public-privé ; commerce transfrontière ; connectivité en matière de technologies de l'information et de la communication ; cadres de coopération régionale pour la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie et budgétisation tenant compte des questions de genre. En outre, grâce au financement de la Chine, la CESAP a produit le rapport intitulé *Social Outlook for Asia and the Pacific: Poorly Protected* (2019), publication phare sur le développement social dans la région Asie-Pacifique qui fait désormais partie du programme de travail ordinaire du sous-programme 6 et paraîtra dorénavant tous les deux ans.

40. En collaboration avec l'Allemagne, la CESAP a continué de privilégier la mise en œuvre d'une approche axée sur la « convergence urbaine ». Des conseils techniques ont été prodigués aux gouvernements nationaux et aux collectivités locales des pays en développement et un appui a été apporté à l'organisation de concertations régionales pour la conception, la planification et la mise en œuvre d'initiatives intégrées en matière de gestion durable de l'énergie, de l'eau et de la nourriture afin d'encourager, à long terme, le développement durable des villes en expansion rapide.

41. Avec l'aide du Japon, le secrétariat a poursuivi ses activités en vue de l'élaboration de normes pour la mise à l'essai du matériel agricole. En 2018, grâce à la deuxième tranche de financement versée pour ce projet, des experts japonais ont été détachés auprès du Centre pour la mécanisation agricole durable. Ces experts ont contribué à l'élaboration technique de codes pour la mécanisation et à l'examen des rapports de développement des capacités relatifs à l'essai des codes destinés au matériel agricole. En 2018, le Japon a également maintenu son appui aux activités de renforcement de l'évaluation des risques multiples et des systèmes d'alerte rapide dans les pays insulaires du Pacifique qui sont vulnérables aux effets des catastrophes naturelles. En 2018, dernière année du projet, d'importants résultats ont été obtenus : les pays du Pacifique ont établi et exploité leurs propres géoportails à l'appui de leurs systèmes d'alerte rapide.

42. Avec l'aide de la République de Corée, à la fois par l'intermédiaire du Fonds de coopération Corée-CESAP et de partenariats avec différents ministères d'exécution coréens, le secrétariat a aidé les États membres dans les domaines de la connectivité régionale et de la facilitation des échanges commerciaux, en particulier à l'appui des travaux actuellement menés concernant l'Accord commercial Asie-Pacifique. Le secrétariat a également continué de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. De nouvelles initiatives ont été entreprises en matière de connectivité de transport, notamment pour la création de ports secs, l'adoption de politiques favorables à une navigation côtière efficace et l'amélioration des

couloirs de transport eurasiatiques. Les initiatives existantes se sont poursuivies en vue d'établir des directives concernant la mise au point de systèmes de transport intelligents dans les zones urbaines, d'aider les pays à préparer leurs examens nationaux volontaires et de réaliser les objectifs de développement durable relatifs à l'environnement grâce à des concertations et à des projets pilotes.

43. Un nouveau partenariat a été établi avec la Suède pour aider les parties prenantes concernées à mieux comprendre l'incidence et l'intérêt de l'autonomisation des populations, notamment de la participation du public, pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique, en particulier des objectifs relatifs à l'environnement.

44. L'engagement dont la Fédération de Russie a continué de faire preuve a permis de poursuivre la mise en œuvre de projets dans les secteurs de l'énergie et du transport. Parmi les principaux résultats obtenus dans ce dernier domaine, on peut citer le renforcement des systèmes intégrés de transport intermodal, la consolidation de la connectivité de transport durable interrégionale entre l'Asie et l'Europe, la réalisation des objectifs de sécurité routière, l'établissement d'un cadre régional pour la planification, la conception, le développement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale, et l'harmonisation des règles et réglementations pour la facilitation du transport ferroviaire international dans la région. Dans le domaine de l'énergie, on peut citer l'adoption de la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique lors du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Les statistiques, la facilitation des échanges commerciaux, la réduction des risques de catastrophe grâce aux systèmes d'alerte rapide, le vieillissement et la gestion des ressources naturelles font également partie des domaines prioritaires.

45. En partenariat avec le Royaume-Uni et par l'intermédiaire du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, la CESAP a continué d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques économiques en renforçant les capacités des systèmes statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique. Le Programme régional concerne 10 pays ayant des besoins particuliers : le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Maldives, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Sri Lanka, le Timor-Leste et le Viet Nam. En 2018, la CESAP a organisé la Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques, à laquelle 21 pays et 9 organisations internationales ont participé. La Semaine a constitué une excellente occasion pour les pays d'échanger leurs connaissances, notamment sur la manière dont sont produites leurs statistiques économiques. Dans le cadre du Programme régional, des activités ciblées de renforcement des capacités et d'assistance technique ont été menées dans quelques pays de la région, y compris au Cambodge et au Myanmar.

46. En collaboration avec la CEPALC, la CESAP a lancé deux projets interrégionaux dans le cadre du fonds du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, lesquels ont pour objectifs : a) la réduction des inégalités au sein des pays membres du Forum en promouvant l'adoption de politiques novatrices qui ne laissent personne de côté et b) le développement des chaînes de valeur en vue du renforcement de l'intégration entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine.

## V. Conclusion

47. En 2018, le secrétariat a pu élargir ses partenariats avec de nombreuses parties prenantes en vue de la réalisation du Programme 2030. Il s'est efforcé de créer des synergies et des effets multiplicateurs en trouvant de nouvelles sources de financement et en s'attachant à obtenir des résultats grâce à un suivi rapproché des projets. Le renforcement de la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies a permis à la CESAP de mieux répondre à la demande des États membres et de faire en sorte que ses projets et programmes aient un plus grand retentissement à l'échelle nationale.

48. Les activités de coopération technique de la CESAP sont directement alignées sur la Feuille de route régionale adoptée par les États membres. Ses produits, axés sur le savoir et les cadres normatifs et accords établis, sont également alignés sur ses activités de coopération technique afin de garantir une efficacité maximale. À cet égard, elle continuera d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en matière de renforcement des capacités.

49. La Commission est priée de prendre note du présent document et de fournir de nouvelles directives au secrétariat concernant l'orientation et les priorités de ses partenariats et activités de coopération technique.

## Annexe I

**Ressources extrabudgétaires : contributions en espèces de source bilatérale au titre de la coopération technique en 2018 (fonds d'affectation spéciale)**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Ressources</i>
Allemagne	324 213
Bangladesh	27 000
Brunéi Darussalam	32 000
Cambodge	10 000
Canada	2 965 800
Chine	3 120 072
Fédération de Russie	1 200 000
Fidji	9 510
Hong Kong (Chine)	30 000
Inde	291 745
Indonésie	40 000
Iran (République islamique d')	978 515
Japon	3 208 163
Kazakhstan	155 000
Macao (Chine)	43 000
Malaisie	15 000
Maldives	2 000
Micronésie (États fédérés de)	5 000
Mongolie	12 160
Myanmar	2 000
Nouvelle-Calédonie	4 872
Pakistan	37 436
Palaos	5 000
Philippines	60 000
République de Corée	3 818 517
Royaume-Uni	651 015
Singapour	15 000
Sri Lanka	20 000
Suède	298 704
Thaïlande	54 000
Tuvalu	1 121
Viet Nam	27 000
<b>Total</b>	<b>17 463 842</b>

## Annexe II

**Ressources fournies par le système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique en 2018**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Entité</i>	<i>Contributions</i>
<b>Système des Nations Unies</b>	
<b>Ressources du budget ordinaire</b>	
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 279 900
Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35)	4 417 263
<b>Total partiel, ressources du budget ordinaire</b>	<b>7 697 163</b>
<b>Ressources extrabudgétaires</b>	
Département des affaires économiques et sociales	392 328
Autres organismes et organes des Nations Unies	481 991
<b>Total partiel, ressources extrabudgétaires</b>	<b>874 319</b>
<b>Total, système des Nations Unies</b>	<b>8 571 481</b>
<b>Autres organisations</b>	
Banque asiatique de développement	215 153
Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine	502 341
International Association for Public Participation – Australasia	27 721
Centre de recherches pour le développement international	9 195
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	323
Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (Vital Strategies)	200 000
Banque islamique de développement	84 097
Korea Disabled People's Development Institute	261 030
Korea Maritime Institute	44 000
Korea Ports and Harbours Association	34 800
Rockefeller Foundation	30 000
Forum de Shanghai	1 576
<b>Total, autres organisations</b>	<b>1 410 237</b>
<b>Total général</b>	<b>9 981 718</b>



---

## Annexe III

### **Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2018**

#### **République de Corée**

(67,5 mois de travail au total)

M. Go Eung Kim

Expert en politique de l'environnement

Division de l'environnement et du développement

12 mois de travail

M. Dongjung Lee

Expert en technologies de l'information et de la communication

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

11,5 mois de travail

M. Gunsub Han

Expert en coopération régionale en Asie du Nord-Est, spécialiste de la République populaire démocratique de Corée

Division des politiques macroéconomiques et du financement du développement

12 mois de travail

M<sup>me</sup> Hyun Soo Yeob

Experte en politique sociale

Division du développement social

2,5 mois de travail

M<sup>me</sup> Jeon-kyoung Cha

Experte en politique sociale

Division du développement social

5,5 mois de travail

M. Dong Oh Nam

Expert en commerce régional et en coopération monétaire

Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation

12 mois de travail

M. Sunwoo Jung

Expert en infrastructure du transport routier

Division des transports

12 mois de travail

---